

Dans le cadre du Préavis 76/15 "Demande d'un crédit de CHF 285'000.-- pour financer l'achat d'équipements pour la future déchetterie intercommunale au lieu-dit "En Messerin", La Municipalité souhaite déposer les deux amendements suivants :

Le tableau figurant dans le préavis 76/15 comprend quelques erreurs de plume relevées par la Commission ad hoc, notamment un poste "Chariot à mât télescopique" dont le montant comprenait par erreur la TVA. Le tableau ci-dessous corrige ces erreurs.

1^{er} amendement

Description	Nbe	Prix/Pièce	Total/HT
Plastique carton : Compacteur type PC 600L-24AR	2	CHF 22'250.00	CHF 44'500.00
Bois, papier et déchets encombrants : Container standard type Medium 38m ³ avec couvercle	3	CHF 8'930.00	CHF 26'790.00
Ferraille : Container standard type Medium 38m ³	1	CHF 6'370.00	CHF 6'370.00
PET : Container standard type Medium 38m ³ avec cadre-filet	1	CHF 7'770.00	CHF 7'770.00
Compost : Container standard type Heavy 36m ³ avec couvercle et porte étanche	1	CHF 9'980.00	CHF 9'980.00
Verre : Container type Medium 38m ³ avec tri des couleurs et insonorisé	1	CHF 15'440.00	CHF 15'440.00
Déchets inertes : Benne type Cobra 12m ³ avec porte rampe	1	CHF 4'780.00	CHF 4'780.00
Huiles usées : Container Villiger Type City Line 3.3m ³	2	CHF 3'980.00	CHF 7'960.00
Chariot à mât télescopique MERLO P37.12 PLUS+ accessoires	1	CHF 129'630.00	CHF 129'630.00
Total HT			CHF 253'220.00
TVA 8%			CHF 20'257.60
			CHF 273'477.60

Le deuxième amendement a pour objectif de corriger le mode de financement et le montant à amortir.

L'erreur de plume mentionnée dans le premier amendement a aussi des répercussions sur le deuxième amendement.

2^{ème} amendement

Au vu de ces corrections, les conclusions de ce préavis sont modifiées comme il suit :

1. d'adopter le préavis municipal No 76/15 concernant la demande d'un crédit de CHF 274'000.-- destiné à l'achat de l'équipement pour la future déchetterie au lieu-dit "En Messerin".
2. d'accorder un crédit de CHF 274'000.-- pour le financement de ces équipements.
3. de financer cet objet de la manière suivante :
 - 15% du montant global par le biais de la subvention cantonale, soit CHF 41'100.-- ;
 - 20% du solde (CHF 232'900.--) par le biais de la participation de la commune de Duillier, soit CHF 46'600.-- ;
 - 80% du solde (CHF 186'300.--) avec notre trésorerie courante ou par la biais d'un emprunt.
4. de porter au budget de fonctionnement durant 10 ans la somme de CHF 18'630.-- par année au titre d'amortissement

Adopté en séance de Municipalité du 7 septembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adj.

François Bryand

Nelly Pichon